



Déduction congé pendant dispense d'activité

Par **anonyme1313**, le **12/11/2013** à **15:52**

Bonjour,

De retour d'Arret maladie, j'ai été dispensé d'activité (en étant rémunéré) jusqu'à ma visite de reprise avec le médecin du travail. Avant etre dispensé j'avais prévenu mon employeur que je devais me rendre au tribunal et qui m'a affirmé que malgré ma dispense je devais poser un jour de congé.

Sur ma fiche de paie j'ai pu voir que le jour de congé à été déduis, l'employeur en a t-il le droit?

Merci

Par **P.M.**, le **12/11/2013** à **16:35**

Bonjour,

Si vous êtes dispensé de travailler pendant cette période a priori, vous pouvez faire ce que vous voulez et jusqu'à la visite de reprise, le contrat de travail reste suspendu, donc logiquement, il ne peut pas l'être deux fois...